

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUILLET 2020

DATE CONVOCATION

2 JUILLET 2020

DATE D'AFFICHAGE

16 JUILLET 2020

EN EXERCICE : 27

PRESENTS : 21

VOTANTS : 27

L'an deux mille vingt

Le neuf juillet à 20 heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes – place Charles Denis Cadas en séance publique sous la Présidence de Monsieur Bernard BOUTILLIER - MAIRE

Etaient présents : Manuel RIBEIRO MEDEIROS - Madame Sandra BALLABENE - Monsieur Amin GUECHATI - Madame Véronique DUPUIS – Monsieur Christophe DAHAN - Monsieur Laurent BISCUIT - Monsieur Raymond GASSACKYS-OBAMBO - Monsieur Tankel GUERRIER - Monsieur Jean-Marc ALBERT-REYNARD - Monsieur Bertrand PUARD - Monsieur Philippe GERVAIS - Madame Jennifer DEGRAVE - Madame Khardiata SOW - Madame Virginie HANCKE – Madame Myriam PRINCE - Madame Hélène PASQUET – Monsieur Jean BARRACHIN – Madame Corinne VIOLETTTE - Monsieur Stéphane AVRON - Madame Anne-Charlotte COURTIER -

Formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer valablement conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés ayant donné procuration :

Madame Déborah LARCHER à Monsieur Amin GUECHATI.

Madame Laïla BEN DOUA à Monsieur Laurent BISCUIT.

Monsieur Jérôme CAILLET à Monsieur Jean-Marc ALBERT-REYNARD.

Madame Cécile LECLAIRE à Monsieur Laurent BISCUIT.

Monsieur Yoan ROBIN à Monsieur Philippe GERVAIS.

Madame Maryvonne VERPAUX à Monsieur Jean-Marc ALBERT-REYNARD.

Monsieur le Maire a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal.

Monsieur Christophe DAHAN a été nommé secrétaire, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la dernière réunion en date du 11 juin 2020 a été adopté à l'unanimité.

N° 2020.07.09/01

7.1 - DECISION BUDGETAIRE : COMMUNE – APPROBATION du COMPTE DE GESTION 2019 de Monsieur FLEURY Trésorier de Melun Val de Seine.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2019 a été réalisée par le trésorier, et que le Compte de Gestion 2019 établi, est conforme au Compte Administratif 2019 de la Commune.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Manuel RIBEIRO MEDEIROS, 1^{er} adjoint,

CONSIDERANT l'identité de valeur des opérations budgétaires entre les écritures du Compte Administratif 2019 de la Commune et le Compte de Gestion 2019 – Commune,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A l'UNANIMITE,

- ADOpte le Compte de Gestion 2019 de la Commune de Monsieur FLEURY Trésorier comme suit :

Résultat de clôture de l'exercice 2019 :

Excédent de fonctionnement :	2 969 122,42 €
Déficit d'investissement :	386 964,46 €

Soit un total excédentaire :	2 582 157,96 €
------------------------------	----------------

N° 2020.07.09/02

7.1 - DECISION BUDGETAIRE : COMMUNE – COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – APPROBATION

La présidence du Conseil Municipal est confiée à Monsieur Manuel RIBEIRO MEDEIROS, 1^{er} adjoint,

Monsieur Manuel RIBEIRO MEDEIROS expose à l'Assemblée délibérante les conditions d'exécution des dépenses et des recettes du budget de l'exercice 2019,

CONSIDERANT l'identité de valeur des opérations budgétaires entre les écritures du Compte de Gestion du Trésorier, et celles du Compte Administratif 2019.

Monsieur Jean BARRACHIN se retire et quitte la séance.

ENTENDU l'exposé de Monsieur Manuel RIBEIRO MEDEIROS, 1^{er} adjoint,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
A l'UNANIMITE,

- APPROUVE le Compte Administratif 2019 de la commune.

Compte Administratif 2019 qui laisse apparaître :

- un excédent en section de fonctionnement de :	2 969 122,42 €
- un déficit en section d'investissement de :	386 964,46 €

Soit un excédent total de :	2 582 157,96 €
-----------------------------	----------------

(Les Restes A Réaliser en dépenses : 140 000 €, les Restes A Réaliser en recettes : 111 800 €)

N° 2020.07.09/03

7.1 - DECISION BUDGETAIRE : COMMUNE – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2019.

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats de fonctionnement de clôture de l'exercice 2019.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APRES avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2019,

CONSTATANT que ledit Compte Administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 2 969 122,42 € et un déficit d'investissement de 386 964,46 €.

CONSTATANT que les Restes A Réaliser 2019 sont en dépenses de 140 000 € et en recettes de 111 800 €.

A l'UNANIMITE,

- DECIDE l'affectation comme suit :

au compte 1068 en recette d'investissement pour la couverture du déficit d'investissement de clôture de l'exercice 2019 pour la somme de 386 964,46 € et la couverture des Restes A Réaliser pour 28 200 € (soit un total de 415 164,46 €).

Au 002 en recette de fonctionnement 2 553 957,96 € en excédent de fonctionnement reporté.

Au 001 en dépense d'investissement : 386 964,46 €.

N° 2020.07.09/04

5.3 DESIGNATION DE REPRESENTANTS : COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS PROPOSITION DE COMMISSAIRES CHOISIS SUR LA LISTE DES CONTRIBUABLES.

Monsieur le Maire informe le Conseil que suite au renouvellement des Conseils Municipaux, il convient de procéder à la nomination des commissaires (de la commission communale des impôts directs) et qu'il convient de faire une proposition de 16 commissaires titulaires et de 16 commissaires suppléants. Cette commission est chargée de dresser avec le représentant de l'administration :

- la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens.
- l'évaluation des tarifs fiscaux, pour les propriétés bâties.
- participe à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties.
- des avis sur des réclamations taxe d'habitation.

Cette commission sera composée de 9 membres désignés par la Direction des services fiscaux.

- le président de droit : Monsieur le Maire de la commune.
- 8 commissaires titulaires choisis par le Directeur des services fiscaux
- 8 commissaires suppléants choisis par le Directeur des services fiscaux.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'article 1650 du Code Général des Impôts,
ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
A l'UNANIMITE,

Article 1^{er} : DIT que Monsieur Bernard BOUTILLIER, Maire sera président de droit de cette Commission.

Article 2 : PROPOSE par vote à bulletin secret, les commissaires suivants pour la commission communale des impôts directs :

PRESENTATION POUR
LISTE COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS 2020

TITULAIRES

- 1 - BALLABENE Sandra
- 2 - GUECHATI Amin
- 3 - DUPUIS Véronique
- 4 - HOMMET Pierrette
- 5 - RIBEIRO MEDEIROS Manuel
- 6 - ALBERT-REYNARD Jean-Marc
- 7 - ROBERT Frédéric
- 8 - BISCUIT Laurent
- 9 - BEN DOUA Laïla
- 10 - CAILLET Jérôme
- 11 - DUBOIS Jacques
- 12 - ROBIN Yoan
- 13 - PASQUET Hélène
- 14 - DAHAN Christophe
- 15 - COURTIER Anne-Charlotte
- 16 - LEQUERTIER Thierry

SUPPLEANTS

- 1 - PUARD Bertrand
- 2 - VERPAUX Maryvonne
- 3 - GASSACKYS-OBAMBO Raymond
- 4 - LARCHER Déborah
- 5 - GUERRIER Tankel
- 6 - SOW Khardiata
- 7 - GERVAIS Philippe
- 8 - TOURNEL Claudine
- 9 - NEIRYNCK Aline
- 10 - BIARD Cadhi
- 11 - HANCKE Virginie
- 12 - HAIDANT Jean Claude
- 13 - PRINCE Myriam
- 14 - DEGRAVE Jennifer
- 15 - PASQUET Michel
- 16 - AVRON Stéphane

Liste unique : Nombre de votants : 27
Nombre de Bulletins trouvés dans l’urne : 27
Bulletins Blancs : 1
Bulletins nuls : 0
Suffrages valablement exprimés : 26

A obtenu :
Liste unique : 26 (vingt-six) suffrages pour chaque candidat de la liste.

Article 3 : DIT que la durée de mandat des commissaires est identique à celle du Conseil Municipal.

Article 4 : En cas de décès, démission ou révocation, il sera procédé à de nouvelles désignations.

Cette délibération sera transmise à la Direction des services fiscaux.

N° 2020.07.09/05

7.5 - SUBVENTION : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE L’ÉGLISE 3ÈME TRANCHE.

Monsieur le Maire rappelle que les travaux sur le clocher de restauration des parements extérieurs et intérieurs de l’église sont estimés à 384 445 € HT.

Il propose donc d’établir des dossiers de demande de subvention auprès de la direction régionale des affaires culturelles d’Île de France, de la région Île de France et du Conseil Départemental de Seine et Marne.

Vu la délibération du 7 juillet 2016.

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL,
A l’UNANIMITE,

- SOLLICITE l'aide financière de la DRAC, de la région Île de France et du département de Seine et Marne pour les travaux sur le clocher de restauration des parements extérieurs et intérieurs de l’église estimés à ce jour à 384 445 € HT soit 461 334 € TTC.

- Les crédits nécessaires seront prévus au Budget Supplémentaire 2020.

Une fiche financière est jointe à la délibération.

FICHE FINANCIER
Demande de subvention

Intitulé du projet : Clocher : Restauration des parements intérieurs et extérieurs de l’église (tranche 3).

COÛT DES TRAVAUX ET FINANCEMENTS

Montant prévisionnel des travaux	384 445 €	Subv. DRAC : Subv. Région : Subv. Département : Autofinancement :	30 % 30 % 20 % 20 %	115 334 € 115 334 € 76 888 € 76 889 €
Total HT	384 445 €	Total HT		384 445 €
TVA 20 %	76 889 €	TVA 20 %		76 889 €
Total TTC	461 334 €	Total TTC		461 334 €
		Emprunt court terme TVA commune		76 889 €

N° 2020.07.09/06

4.2 – PERSONNEL CONTRACTUEL : CREATION DE DEUX POSTES D'ADJOINTS ADMINISTRATIFS A TEMPS COMPLET – EMPLOIS SAISONNIERS.

Monsieur le Maire rappelle à l’assemblée :

Conformément à l’article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l’organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l’effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

CONSIDERANT qu’en raison des périodes de congés, il y a lieu de répondre à un besoin en personnel, lequel est prévisible et régulier, ce qui correspond à la définition de l’emploi saisonnier (durée maximale de 6 mois pendant une même période de 12 mois).

ENTENDU l’exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A l’UNANIMITE,

- DECIDE de créer deux emplois saisonniers d’adjoint administratif à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

- DECIDE que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d’adjoint administratif.

- Les dispositions de la présente délibération prendront effet dès leur transmission en préfecture. Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

N° 2020.07.09/07

4.2 – PERSONNEL CONTRACTUEL : CREATION DE DEUX POSTES D'ADJOINTS TECHNIQUES A TEMPS COMPLET – EMPLOIS SAISONNIERS.

Monsieur le Maire rappelle à l’assemblée :

Conformément à l’article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l’organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l’effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

CONSIDERANT qu’en raison des périodes de congés, il y a lieu de répondre à un besoin en personnel, lequel est prévisible et régulier, ce qui correspond à la définition de l’emploi saisonnier (durée maximale de 6 mois pendant une même période de 12 mois).

ENTENDU l’exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A l’UNANIMITE,

- DECIDE de créer deux emplois saisonniers d’adjoint technique à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

- DECIDE que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d’adjoint technique.

- Les dispositions de la présente délibération prendront effet dès leur transmission en préfecture. Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

Les points de l’ordre du jour 8 – 9 et 10 sont reportés au prochain conseil municipal :

8 – Crédit d’un poste d’adjoint technique à temps complet pour exercer les fonctions d’A.S.V.P. (Agent de Surveillance de la Voie Publique).

9 – Crédit de deux postes d’adjoints techniques à temps complet.

10 – Crédit d’un poste d’adjoint d’animation à temps complet.

N° 2020.07.09/11

5.3 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS : PROPOSITION DE VOTE AU SCRUTIN PUBLIC POUR LES NOMINATIONS DE DELEGUES (article L2121-21 du CGCT).

Le Conseil Municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une liste a été présentée après appel de candidatures prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Maire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-21,
A l'UNANIMITE,

- DECIDE de ne pas procéder au scrutin secret pour procéder aux nominations de délégués dans les organismes extérieurs.

Le scrutin public est retenu pour ces nominations.

N° 2020.07.09/12

5.3 – DESIGNATION DE REPRESENTANTS : DESIGNATION D’UN DELEGUE CNAS (Comité National d’Action Sociale pour le personnel communal).

Monsieur le Maire rappelle que la commune est adhérente au CNAS depuis 2016 (délibération du 24 avril 2016) et fait part du courrier de Monsieur le Président du CNAS afin d'effectuer la désignation d'un élu représentant la collectivité pour la durée du mandat.

Madame Sandra BALLABENE propose sa candidature.

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
A l'UNANIMITE,

- DESIGNE Madame Sandra BALLABENE – déléguée CNAS de la commune de GUIGNES.

N° 2020.07.09/13

5.3 – DESIGNATION DE REPRESENTANTS : DESIGNATION D’UN DELEGUE SECURITE ROUTIERE.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier de la Préfecture demandant au Conseil la désignation d'un référent sécurité routière pour représenter la commune.

Madame Véronique DUPUIS propose sa candidature.

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
A l'UNANIMITE,

- DESIGNE Madame Véronique DUPUIS – déléguée sécurité routière.

N° 2020.07.09/14

5.3 – DESIGNATION DE REPRESENTANTS : DESIGNATION D’UN CORRESPONDANT DEFENSE.

Monsieur le Maire précise qu'il convient de désigner un correspondant défense représentant la commune.

Monsieur Bertrand PUARD propose sa candidature.

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
A l'UNANIMITE,

- DESIGNE Monsieur Bertrand PUARD - correspondant défense.

N° 2020.07.09/15

1.1 – MARCHES PUBLICS : COMPTE RENDU DE DECISIONS DE MONSIEUR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA COMMANDE PUBLIQUE.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du 11 juin 2020 donnant délégation à Monsieur le Maire pour la signature des marchés en procédure adaptés n'excédant pas 350 000 € HT.

Monsieur le Maire précise qu'il a procédé à la signature des marchés suivants :

- renouvellement du contrat d'externalisation complète de la dématérialisation des consultations publiques : ARIA REPRO – 15, avenue des Sources à SAVIGNY LE TEMPLE (77176).

Date signature : 23 juin 2020

Montant du marché : 2 970 € HT

- convention d'honoraires : mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de restauration des parements extérieurs et intérieurs du clocher de l'église : Madame Suzana DEMETRESCU-GUENEGO Architecte du Patrimoine – 2, allée du Commandant Charcot à TORCY (77200).

Date signature : 23 juin 2020

Montant du marché : 26 744 € HT

N° 2020.07.09/16

5.4 DELEGATION DE FONCTIONS : DELEGATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE AUX ADJOINTS ET CONSEILLERS MUNICIPAUX.

NOM – PRENOM	FONCTION	DELEGATION FONCTION	DELEGATION SIGNATURE
M. RIBEIRO MEDEIROS Manuel	1 ^{er} adjoint	Finances et développement économique	Jusqu'à 100 000 €
Mme BALLABENE Sandra	2 ^{ème} adjointe	Affaires sociales et relations avec le CCAS	Jusqu'à 1 200 €
M. GUECHATI Amin	3 ^{ème} adjoint	Sports, développement de la politique de la jeunesse, de la vie scolaire et associative	Jusqu'à 1 200 €
Mme DUPUIS Véronique	4 ^{ème} adjointe	Voirie, espaces verts et prévention sécurité	Jusqu'à 1 200 €
M. DAHAN Christophe	5 ^{ème} adjoint	Animation de la ville et des festivités	Jusqu'à 1 200 €
Mme LECLAIRE Cécile	6 ^{ème} adjointe	Urbanisme, développement durable et transition écologique	-
M. BISCUIT Laurent	7 ^{ème} adjoint	Culture et communication	Jusqu'à 1 200 €
M. ALBERT-REYNARD Jean-Marc	Conseiller municipal	Travaux	-
Mme DEGRAVE Jennifer	Conseillère municipale	Périscolaire et temps méridien	-
M. PUARD Bertrand	Conseiller municipal	Commémorations et cérémonies officielles	-

N° 2020.07.09/17

9.1 - AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES : INFORMATIONS DIVERSES.

Monsieur le Maire précise qu'un nouvel arrêté de délégation de signature de 1 200 € sera prochainement pris pour Madame Cécile LECLAIRE, adjointe à l'urbanisme, au développement durable et à la transition écologique.

Le syndicat intercommunal de l'aménagement du Ru d'Avon :

Monsieur le Maire précise que le syndicat intercommunal de l'aménagement du Ru d'Avon a été dissous. L'information est arrivée le 2 juillet dernier en Mairie.

Conseils municipaux :

Les dates prévisionnelles des conseils municipaux ont été adressées à chaque élu.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
PREND BONNE NOTE de ces informations.

A 21h05, l'ordre du jour étant épousé, la séance est levée.

Affiché le 16 juillet 2020

Bernard BOUTILLIER
Maire